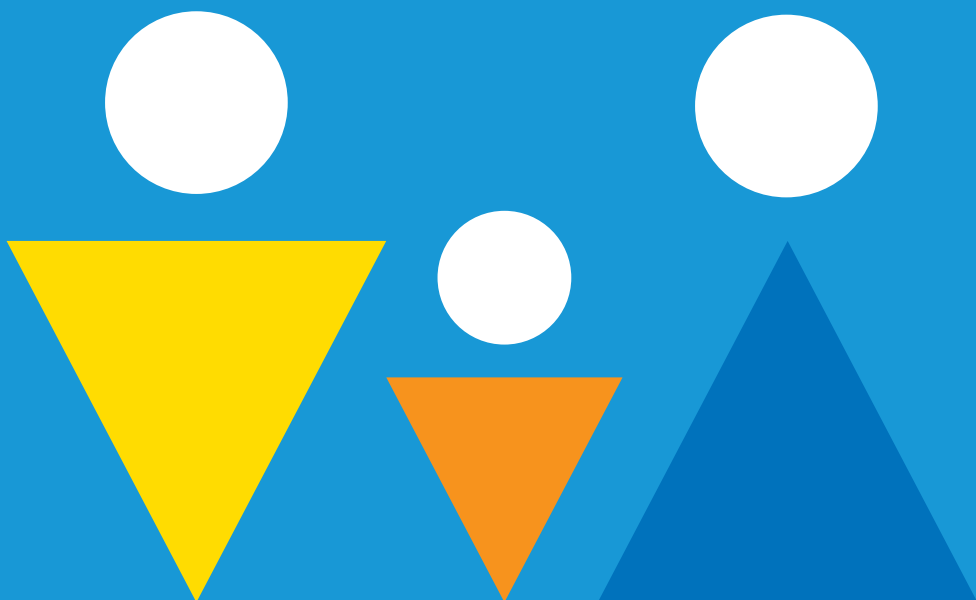


DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 3 avril 2023



Ce lundi 3 avril 2023, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière. Cette séance publique a été suivie d'une commission permanente qui a traité 155 délibérations pour un montant de près de 31,3 millions d'euros.

Sommaire

► La Jeunesse, grande cause 2023	3
► Les Conventions Territoriales d'Exercice Concerté	4
► Planifier la transition écologique par le paysage	5
► Aides à la pierre	6
► RER girondin	7

La Jeunesse, Grande Cause 2023 : un Plan 2023-2028

488 182
jeunes

DE 0 À 25 ANS EN GIRONDE

SOIT
30%

DE LA POPULATION
GIRONDINE

11,2 M€

CONSACRÉS A
LA JEUNESSE EN 2022

Pour être au rendez-vous des appels de l'avenir, le Département a décidé de consacrer l'année 2023 aux jeunes et à la jeunesse. Il s'agit de ponctuer l'année de rencontres et d'actes pensés par, pour et autour des jeunes.

Pour mettre en place cet objectif ambitieux en moins d'une année, et formuler des propositions concrètes et pérennes en faveur de la jeunesse sur le territoire girondin, 4 étapes s'imposent, se nourrissant les unes des autres :

Analyser : « quelle politique jeunesse pour le département de la Gironde ? »

Rédiger une enquête-diagnostic, pour garantir la cohérence de l'ensemble des dispositifs à destination de la jeunesse mis en place par le Département et l'amélioration significative des conditions de vie des jeunes girondines et girondins.

Consulter : interroger les jeunes girondins de 10 à 25 ans sur eux-mêmes, sur leurs usages, leur quotidien et leurs pratiques via deux panels, de collégien·nes (2 classes d'un collège rural et 2 classes d'un collège urbain) et de jeunes adultes (16-25 ans).

Une consultation quantitative sera réalisée par un cabinet sous la direction d'un sociologue de l'Université Montaigne de Bordeaux, avec un panel représentatif de l'ensemble des jeunes girondines. Cette enquête portera sur des axes d'interventions prioritaires des politiques jeunes nouvellement définies par la collectivité.

Fédérer : un colloque les 16 et 17 mai 2023

Ce Festival des Jeunesses aura lieu au Rocher de Palmer pour :

- ▶ donner la parole aux jeunes sur leurs sujets ;
- ▶ fédérer les acteurs « jeunesse » - professionnels institutionnels, associatifs et universitaires - du territoire ;
- ▶ positionner le Conseil Départemental comme chef de file jeunesse sur le territoire, auprès des jeunes et des différents partenaires ;
- ▶ inviter des personnalités qui parlent et représentent une partie des jeunes ;
- ▶ mettre en avant les jeunes du territoire et ses perspectives de manière résolument positive en montrant tout ce qui fait sa richesse : sa diversité, sa créativité, ses luttes et ses mobilisations, sa résilience...

Proposer : synthèse et les propositions

Ces différentes démarches aboutiront à une nouvelle feuille de route jeunesse départementale (citoyenneté sociale, service public de la jeunesse, etc) pour la fin de l'année. Elle sera présentée, aux jeunes qui ont participé à la première consultation pour qu'ils soient associés à la démarche d'un bout à l'autre.

Des conventions pour améliorer la coordinations des services sociaux communaux et départementaux à Eysines et au Barp

Un objectif solidaire

En 2023, le département de la Gironde signera deux conventions territoriales d'exercice concerté de compétences avec :

- ▶ la commune de Le Barp et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Le Barp ;
- ▶ la commune d'Eysines, le CCAS d'Eysines, Eysines France Service et le Centre Social l'Eycho d'Eysines.

Ces conventions partenariales ont pour objectif d'**organiser la complémentarité entre les collectivités pour les actions qu'elles mènent dans le domaine des solidarités**. Il s'agit de faire lien avec les territoires et les habitant.es pour créer des chaînes de prendre soin et de développement du pouvoir d'agir.

Faciliter le quotidien des Girondines et Girondins

La convention partenariale fixe les principes d'accueil et de coopération entre les différentes structures en fournissant un cadre structurant et en articulant le rôle de chacun pour **renforcer l'accès aux droits et lutter ainsi contre l'exclusion sur tout le territoire**.

Les actions notamment concernées :

- ▶ prévention et protection de l'enfance,
- ▶ accompagnement social en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- ▶ signalement et orientation des adultes vulnérables,
- ▶ aides à la précarité, prévention des expulsions,
- ▶ prévention de l'endettement,
- ▶ aide alimentaire,
- ▶ accès au logement,
- ▶ lutte contre la fracture numérique,
- ▶ contribution à la résorption de la précarité énergétique....

Territoires girondins résilients : planifier la transition écologique par le paysage

UNE ENVELOPPE DE
250 000 €

5 PROJETS
RETENUS MAXIMUM

Dans le cadre de son plan d'actions pour le paysage, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt: «Territoires girondins résilients : planifier la transition écologique par le paysage»

Contexte :

- Patrimoine naturel girondin particulièrement vulnérable à la crise environnementale (érosion des côtes, inondations, risques feu de forêt, chute de la biodiversité etc.) ;
- Cadre réglementaire: loi Climat et Résilience et objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixé pour 2050.

Objectifs :

- Accompagner les territoires girondins dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, en leur permettant réduire les impacts des aménagements à venir sur la biodiversité, les sols vivants et les paysages ;
- Favoriser des démarches innovantes sur le temps long.

Pour qui ?

- Communes de moins de 10000 habitants ;
- Communautés de communes.

L'AMI 2023 se concrétisera par un soutien départemental à la fois technique (ingénierie de suivi de projet en lien avec le CAUE) et financier apporté aux lauréats.

Date limite de dépôt des candidatures: 30 juin 2023.

Mise en œuvre de la délégation des Aides à la pierre

33 M€

BUDGET DÉPARTEMENTAL DE
L'AIDE À LA PIERRE

DONT

21 M€

DE CRÉDITS DÉLÉGUÉS
PAR L'ÉTAT

1 000

LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ
SERONT RÉHABILITÉS D'ICI
2023

1 800

LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ
SONT CONSTRUITS CHAQUE
ANNÉE

39 M€

BUDGET TOTAL DU
DÉPARTEMENT SUR LA
POLITIQUE DE L'HABITAT

Afin d'accélérer les délais de traitement des aides à la pierre, qui lui sont déléguées par l'Etat, le Département assume désormais une délégation élargie qui inclut l'instruction des subventions, tant sur le parc privé (bailleurs sociaux) que sur le parc public (propriétaires aux revenus modestes).

Cela va permettre de raccourcir considérablement le temps entre le dépôt des dossiers et le versement des premiers acomptes ou avances de fonds.

Avec cette politique volontariste, le Département se positionne comme chef de file de la question de l'habitat et devient l'interlocuteur incontournable des opérateurs et des territoires pour la mise en œuvre des programmes territorialisés, garants de la cohésion sociale.

Protéger les personnes en situations de fragilité et lutter contre les inégalités territoriales

Pour conserver la mixité sociale et réduire les inégalités, les efforts sont concentrés prioritairement en direction des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des ménages les plus fragiles. L'action départementale passe notamment par sa contribution dans la définition et le pilotage des politiques partenariales dans le cadre du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), dispositifs co-pilotés par le Département avec l'Etat, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'habitat girondin.

**Cette délégation de compétences repose sur une convention par laquelle l'État délègue aux collectivités «la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé».*

RER Girondin : une nouvelle feuille de route actant l'entrée du Département dans le projet

300 km

KM DE LIGNES
AMÉLIORÉES

56

GARES ET HALTES FERROVIAIRES,
DONT 2 NOUVELLES

1,2 M

HABITANTS CONCERNÉS

38 000

VOYAGEURS PAR JOUR
(PRÉVISIONS DE TRAFIC)

170 M€

HAUTEUR DE L'ENGAGEMENT DU
DÉPARTEMENT

Le Département joint ses efforts à ceux de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au service de l'amélioration de la mobilité du quotidien des Girondines et des Girondins.

Les mobilités quotidiennes restent un des principaux sujets de préoccupation, renforcé par le contexte international. C'est un défi qu'il nous revient de relever collectivement, dans toutes les compétences des collectivités locales : par le développement de la mobilité douce, par le développement des transports en commun et du covoiturage, par le développement du ferroviaire de proximité et par la transition vers d'autres motorisations pour les véhicules.

La participation départementale au projet de RER Girondin ambitionne de renforcer les solidarités territoriales en corrigeant les déséquilibres entre territoires urbains et ruraux, en apportant une réponse aux enjeux de mobilité et plus largement de pouvoir d'achat.

Au cœur du projet: l'amélioration de la mobilité du quotidien, au service des Girondines des Girondins et des territoires, en les connectant avec la métropole bordelaise, en les reliant entre eux et en permettant une connexion fine avec les bassins de vie et les zones d'emploi.

Focus sur le Médoc

La ligne ferroviaire du Médoc présente aujourd'hui une qualité de service peu performante qui pénalise la mobilité en Médoc. Le Département s'engage auprès des autres acteurs publics pour apporter un soutien sans précédent au territoire médocain: un véritable plan de modernisation et de régénération des infrastructures doit être étudié et mis en œuvre, avec l'objectif de passer d'un train par heure entre LEPARRE-MEDOC et BORDEAUX à un train toutes les demi-heures.

L'engagement du Département se concrétise dès 2023 avec la signature de conventions de financement (CFI) de diverses études nécessaires à la poursuite du projet.

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari :
06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab :
06 28 20 65 31
anne-gaelle-mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène Popelier :
06 22 26 69 72
m.popelier@gironde.fr

Delphine Caszalot :
06 01 11 07 39
d.caszalot@gironde.fr

Victor Comet :
06 28 48 17 35
v.comet@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde